

Formulaire de demande d'Allocation d'Études : 2023-2024

Enseignement supérieur (Universités, Hautes Écoles, Écoles supérieures des Arts)

Renvoyez ce formulaire complété, à partir de juillet et au plus tard le 31 octobre 2023, et **obligatoirement sous courrier RECOMMANDÉ**. (adresses, voir annexe)

1 > Etudiant.e qui demande une Allocation d'études

Les coordonnées de l'étudiant.e : **Obligatoires**

N° de registre national :
(figure derrière la carte d'identité Belge)

Nom : Prénom :

Date de naissance : · · Nationalité : Belge
 Autre:
Date d'arrivée en Belgique:

État civil :

Célibataire Séparé.e depuis le · · Veuf ou veuve depuis le · ·
 Marié.e ou Cohabitant.e Divorcé.e depuis le · ·

Informations complémentaires :

Êtiez-vous en **garde partagée** en 2021 ? Si oui, cochez la case :
Avez-vous l'intention d'introduire une demande à l'**AideFi/CEDIES (uniquement pour le Grand-Duché du Luxembourg)**. Si oui, cochez la case :
Y a-t-il eu des changements récemment dans votre composition de ménage? : **Si oui, cochez la case et joindre une nouvelle composition de ménage**


Adresse du domicile légal en Belgique :

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Localité : Téléphone
E-mail :

Votre n° de compte IBAN : (commence par BE pour un compte en Belgique)

Code BIC (pour paiement à l'étranger)

Obligatoire : joindre avec ce formulaire une copie lisible de la carte bancaire de l'étudiant.e

Attention : En cas d'absence de copie de carte bancaire aucun paiement ne sera effectué. 

2 > Personne chez qui l'étudiant.e est domicilié (parent 1, parent 2, tuteur ou tutrice)

Les coordonnées du demandeur: **Obligatoires** (personne majeure faisant partie de la composition de ménage de l'élève)

N° de registre national :
(figure à l'arrière de la carte d'identité Belge) Nationalité :

Nom : Prénom :

État civil :

Célibataire Séparé.e depuis le · · Veuf ou veuve
 Marié.e ou Cohabitant.e Divorcé.e depuis le · ·

Lien de parenté avec l'élève :

Père Tuteur ou tutrice Elève (majeur ou émancipé)
 Mère Conjoint.e ou Cohabitant.e Autre :

Informations importantes

Allocations d'Études - Enseignement supérieur
(Universités, Hautes Écoles, Écoles supérieures des Arts)

Traitement de votre demande :

- **Envoi de votre demande**

Renvoyez votre formulaire à partir de juillet et au plus tard le 31 octobre 2023, et **obligatoirement par courrier postal RECOMMANDÉ.**

- **Un accusé de réception envoyé par courrier postal**

Après réception et encodage de votre demande par l'un de nos gestionnaires de dossiers, un accusé de réception sera envoyé par courrier postal dans le courant de l'année scolaire (avec le numéro de dossier).

- **Etude du dossier**

Le gestionnaire de votre dossier vous contactera (par mail ou par courrier postal) si nécessaire.

N'envoyez aucun document complémentaire avant d'avoir été contacté.

Indiquez toujours votre numéro de dossier sur l'ensemble de vos attestations.

- **La décision**

Quand la demande aura été traitée, vous recevrez une décision (positive ou négative) par courrier postal dans le courant de l'année scolaire. Veuillez conserver ce document : aucune copie ne sera délivrée par l'Administration.



Inscription et Minerval : Nos services ne gèrent pas cette matière.

Muni de l'accusé de réception de votre demande d'allocation d'études, vous pouvez directement vous rendre dans l'établissement d'enseignement supérieur que vous allez fréquenter, afin d'entamer votre procédure d'inscription. Via un formulaire « électronique » l'accusé est envoyé immédiatement dans votre boîte mail.

Via un formulaire « papier » dès que votre demande est encodée par un de nos gestionnaires de dossiers, un accusé de réception sera envoyé par courrier postal.

Lorsque le montant de l'allocation d'études vous sera versé par nos services, vous pourrez également obtenir **en +** de l'allocation d'études le remboursement/gratuité de votre minerval, auprès du secrétariat de l'établissement d'enseignement fréquenté.

Contact

Pour l'aide au remplissage : 0800/11.869 (numéro gratuit) du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00

Pour suivre votre dossier : 02/413.37.37 ou <https://allocations-etudes.cfwb.be/suivre-mon-dossier/>

Questions complémentaires via notre Espace FAQ+ : <http://faq.enseignement.be/index.php?mod=homepage>

Où renvoyer votre formulaire ?

Pour les établissements suivants :

ULB Université libre de Bruxelles (+ ISTI, Architecture La Cambre Horta)

USL-B Université Saint-Louis Bruxelles

H.E. ICHEC-ECAM-ISFC

HE2B H.E. Bruxelles-Brabant (P.H. Spaak, De Fré, ESI)

HEFF H.E. Francisco Ferrer

EPHEC H.E. Ephec

+ les études supérieures hors Belgique

+ les étudiant.e.s en Institutions

+ les étudiant.e.s qui introduisent une demande au CEDIES

Direction des Allocations d'Études
Rue Adolphe Lavallée 1 (4^e étage)
1080 Bruxelles

Pour les établissements suivants :

UCL Université catholique de Louvain
(+ Fucam, Faculté d'architecture Tournai, St-Luc BXL)

UNamur Université de Namur

HEAJ H.E. Albert Jacquard

HE Vinci H.E. Léonard de Vinci (+ Lambin, ISEI, ENCBW, IESP, Marie Haps)

HENaLLux H.E. de Namur-Liège-Luxembourg

HEPN H.E. de la Province de Namur

Direction des Allocations d'Études
Bureau régional de Namur
Rue Van Opré 89
5100 Jambes

Pour les établissements suivants :

UMONS Université de Mons(+ Faculté d'architecture Mons)

HEH H.E. en Hainaut

HELHa H.E. Louvain Hainaut (Roi Baudouin)

HELMO H.E. libre mosane

HEPHC H.E. provinciale de Hainaut - Condorcet

HERS H.E. Roberts Schuman

L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS ARTISTIQUES :

AC Académie des Beaux-Arts de la ville de Tournai

ARBA Bruxelles Académie royale des Beaux-Arts BXL
Arts2, Le 75, La Cambre ENSAV

CR Conservatoire Royal de BXL, Liège et Mons

ERG École de Recherche graphique

ESAC École supérieur des arts du Cirque

ESAVL École des Arts de la ville de Liège

JAD Institut des Arts de Diffusion

IMEP Institut supérieur de Musique et de Pédagogie

INSAS Institut supérieur des Arts du Spectacles et Tech. Diffusion
Saint-Luc Bruxelles, Liège et Tournai

Direction des Allocations d'Études
Bureau régional du Hainaut et du Luxembourg
Place du Parc 27
7000 Mons

Pour les établissements suivants :

ULg Université de Liège (+ Agronomie Gembloux, Faculté d'architecture St-Luc Liège)

HECh Charlemagne

HEG H.E. Galilée (+ IHECS, ESEDI-ISALT, ISPG, ISSIG)

HELb H.E. Libre de BXL Ilya Prigogine (+ INRACI, ISCAM, EOS)

HELdB H.E. Lucia de Brouckère (+ Meurice, Ferry, Haulot, ISE, ISPE)

HEL H.E. de la Ville de Liège

HEPL H.E. de la Province de Liège

Direction des Allocations d'Études
Bureau régional de Liège
Rue des Guillemins 16/34 (2^e étage)
4000 Liège

